

	Intitulé	Objectifs		Calendrier de mise en œuvre	Acteurs		Moyens	Avancement	
		Objectifs généraux	Objectifs énergétiques (2030)		Porteur(s) identifié(s)	Partenaires potentiels			
Action transversale	SUIVI	Suivre l'avancement de la stratégie énergétique et la mise en œuvre du schéma directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la mise en œuvre effective des actions</li> <li>- Évaluer l'atteinte des objectifs de production et le développement des projets par un suivi des projets sur le territoire</li> <li>- Faire évoluer la stratégie si il le faut pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés.</li> </ul>	+ 259 GWh	Dès 2024 et jusqu'en 2030 (objectifs de production EnR fixés à 2030)	CSM	Communes Porteurs de projets du territoire Enedis / GRDF TE63 Aduhme ADEME SMAD Club Climat	0,1 ETP (temps de travail Chargé de Mission CSM) pas de coût supplémentaire	Suivi de la trajectoire énergétique globale et par filière - outil de suivi
Planification et aménagement du territoire	PLANIF 01	Penser une stratégie globale de planification et adapter les documents d'urbanisme (SCOT/PLU/PLU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le zonage éolien et solaire aux documents d'urbanisme</li> <li>- Modifier les documents d'urbanisme en intégrant dans le règlement graphique et écrit des dispositions permettant de traduire les objectifs du SDEnR</li> <li>- Influencer le cahier des charges des constructeurs</li> <li>- Penser l'intégration de production d'EnR aux bâtiments dans la rénovation</li> <li>- Favoriser l'implantation du photovoltaïque en toiture</li> <li>- Assurer un déploiement renforcé des énergies renouvelables, dans un cadre prédéfini et donc mieux accepté</li> </ul>	+ 259 GWh	Planning du SCOT / Planning de révision des PLU	CSM	Communes SMAD DDT	Ressources humaines dédiés au SCOT/PLU + temps élus	Nombre de zones identifiées dans les documents d'urbanisme Nombre de cahiers des charges modifiés portant mention EnR
	PLANIF 02	Établir des critères pour définir des zones de développement EnR (au delà de la loi APER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre d'atteindre les objectifs de production tout en respectant une répartition territoriale réfléchie</li> <li>- Encadrer le développement de l'éolien et du solaire au sol sur le territoire pour éviter les projets non voulus</li> </ul> <p>Objectif connexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à l'obligation légale définie dans le cadre de la loi d'accélération des EnR de définir à l'échelle communale des zones d'accélération</li> </ul>	+ 117 GWh	Courant 2024, en adéquation avec le calendrier national de la loi APER 1er semestre 2024 : définition des zones à l'échelle intercommunale 2nd semestre 2024 : définition des modalités de développement pour les zones retenues 2024-2027 : mise à jour des documents d'urbanisme si nécessaire	CSM	Communes Habitants du territoire Entreprises Services de l'État (DDT/DREAL) SMAD ADEME	Implication des élus pour porter la démarche Pas de moyens supplémentaires nécessaires requis	Nombre de communes ayant proposé des zonages Nombre de zonages validés conjointement par les communes d'accueil et CSM Nombre d'élus participants à la démarche Potentiel de production des zonages arrêtés au niveau intercommunal Cartographie des zones d'accélération
	PLANIF 03	Élaborer une stratégie de maîtrise foncière (solaire au sol et éolien)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les terrains jugés prioritaires pour les projets PV (au sol) et éolien, disposer d'accords fonciers permettant à la collectivité de conserver la maîtrise des projets.</li> <li>- Comme le pratiquent les opérateurs privés, la démarche consiste à signer, très en amont d'un projet, une promesse de bail avec le propriétaire (et le cas échéant l'exploitant agricole). La promesse ne prévoit pas d'engagement financier, mais si le projet se réalise, le promettant s'engage à contractualiser un bail emphytéotique.</li> </ul>	+ 117 GWh	Démarrage dès que possible. Premiers contacts lorsque les zones auront été priorisées avec les communes. L'action doit s'étaler sur deux ans environ, avant de laisser la place au développement des projets.	CSM (avec les communes concernées)	0	Temps de chargé de mission CSM (0,2 ETP sur 2 ans) Bénévolat des élus communaux Pas de frais externes	Nombre d'accords fonciers signés Nombre de zones potentielles suffisamment sécurisées pour pouvoir développer les projets
Animer et coordonner le développement des EnR	ANIM 01	Sensibiliser et promouvoir les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le grand public et les entreprises à la transition énergétique et aux énergies renouvelables pour permettre l'appropriation locale</li> <li>- Apporter une information neutre et fiable et lutter contre le démarchage commercial abusif pour renforcer le développement de projets chez les particuliers et les entreprises</li> <li>- Promouvoir les installateurs locaux agréés pour favoriser le développement économique de la filière sur le territoire</li> </ul>	+ 259 GWh	A partir de 2024 (moyens humains dédiés), et au fil de l'eau sur la durée du SDEnR	CSM	Communes EPCI voisins Aduhme SDE63 ADEME Associations	0,2 ETP annuel (soit 10k€/an) Budget animation : environ 5 000€ par an	Nombre d'événements Nombre de personnes mobilisées lors des événements Nombre de conseils personnalisés Nombre d'installations effectivement concrétisées et production associée
	ANIM 02	Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et renforcer les partenariats et synergies entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les différents acteurs sur les différents types d'EnR</li> <li>- Apporter un appui personnalisé afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes du territoire</li> <li>- Soutenir le développement de projets et faire de tous les acteurs du territoire des leviers importants du déploiement des EnR en les aidant à concrétiser leurs projets</li> <li>- Créer des synergies entre l'ensemble des acteurs du territoire</li> </ul>	+ 259 GWh	A partir de 2024 Démarrage dès que possible. Le conseil et l'ingénierie pourront être apportés dès que les moyens humains nécessaires auront été affectés à l'action	CSM	Communes Aduhme CCI Chambre d'Agriculture	0,6 ETP/an (soit 30k€)	Nombre de démarches et projets accompagnés Puissance totale installée et production associée Budget dédié et retour sur investissement
Participer au développement opérationnel des projets	DEV 01	Analyser le potentiel pour prioriser les projets EnR : diagnostics, études d'opportunité et de faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affiner la connaissance du potentiel de production EnR du territoire</li> <li>- Hiérarchiser les projets à mettre en œuvre</li> <li>- Financer les études</li> <li>- Regrouper les études pour réduire les coûts</li> <li>- Amorcer une planification des projets à réaliser</li> </ul>	+ 259 GWh	2024	CSM	Communes Combrailles Durables Chambres Consulaires TE63 Aduhme	0,1 ETP pour la coordination des études, soit 5 000€ Etudes de faisabilité : 4 à 12 k€	Nombre d'études réalisées Production potentielle des projets
	DEV 02	Équiper tous les nouveaux bâtiments publics et privés de panneaux photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le solaire PV sur les bâtiments communaux et intercommunaux</li> <li>- Générer des retombées économiques locales</li> <li>- Exemplarité des collectivités</li> </ul>	à déterminer selon le nombre de projets de construction	Dès 2024	CSM	Communes Combrailles Durables	0,1 ETP pour la coordination soit 5 000 € Coût d'une centrale PV en toiture : 1 à 2 ETC/WC	Nombre de bâtiments intercommunaux et communaux équipés Puissance installée (kWc) Production solaire PV annuelle (MWh)
	DEV 03	Faciliter l'organisation de groupements d'achat de panneaux photovoltaïques pour des économies d'échelles et des effets d'entraînement de voisinage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication autour du solaire photovoltaïque</li> <li>- Diminuer le coût des installations et renforcer l'accessibilité</li> <li>- Dynamiser la filière et les artisans localement</li> </ul>	0	fin 2024/début 2025	CSM	Combrailles Durables SolarCoop Communes SMAD Aduhme	Frais de communication (environ 2000 €/an) Moyens humains cf. fiche action ANIM 02	Nombre de projets accompagnés Puissance installée et production associée Évaluation des économies réalisées par les ménages engagés dans la démarche
	DEV 04	Structurer une filière locale de bois énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la ressource bois énergie locale</li> <li>- Accompagner les propriétaires foncier dans la gestion durable des forêts</li> <li>- Valoriser la ressource locale dans les projets</li> </ul>	+ 12 GWh	A débuter dès 2024 et à pérenniser sur le long terme	CSM	Communes ONF CNPF AuRA EE Fibois	Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 + moyens humains à mobiliser au sein des communes intéressées	Surfaces forestières couvertes par des plans de gestion durable Nombre de contrat d'approvisionnement locaux
	DEV 05	Définir une stratégie de renouvellement des systèmes de chauffage pour les bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier les travaux de remplacement des appareils de chauffage au fioul et au gaz</li> <li>- Optimiser les investissements et recettes</li> <li>- Exemplarité des collectivités</li> </ul>	+ 10 GWh	2025	CSM	Communes TE63 Aduhme	Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 PAC géothermique = 800 à 1000 €/kW Chaudière bois = 1000 à 2000 €/kW Solaire thermique = 800 à 1200 €/m²	Nombre de système de chauffage aux énergies fossiles remplacés par de la chaleur renouvelable Consommation EnR chaleur annuelle des bâtiments communaux et intercommunaux (MWh)
	DEV 06	Poursuivre le travail de valorisation de la chaleur fatale d'Aubert & Duval	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser la chaleur fatale d'Aubert &amp; Duval en interne et en externe</li> </ul>	+ 45 GWh	A définir par Aubert & Duval	Aubert & Duval	CSM Communes CCI ADEME	Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 + moyens humains de l'entreprise	Quantité de chaleur fatale valorisée en externe suivi de la consommation énergétique de l'entreprise

Maximiser les retombées économiques des projets	ECO01	<p><b>Impliquer le territoire (collectivités et citoyens) dans le financement des projets EnR</b></p>	<p>Mobiliser des ressources financières complémentaires et favoriser l'acceptation des projets, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la constitution d'un pot commun avec les communes (sur la base du volontariat)</li> <li>- la mobilisation des habitants pour participer au financement des projets</li> </ul>	/	<p>Réflexion à engager rapidement, en parallèle à la définition des zones d'accélération pour la partie qui concerne les communes.</p> <p>Un dispositif intercommunal de financement devrait être opérationnel en 2025.</p> <p>Pour les habitants, les discussions pourront s'engager dans un second temps, en fonction des orientations retenues pour les communes.</p>	CSM	<p>Soleil de la Viouze Communes Habitants Combrailles Durables Fonds Energie Partagée Conseils externes</p>	<p>Temps d'ingénierie pour coordonner la réflexion estimé à 0,5 ETP sur un an.</p> <p>Implication politique des élus requise pour construire une solution politique.</p> <p>Des frais de prestations externes sont à prévoir dans l'hypothèse de création d'une structure dédiée, ou d'évolution des structures existantes (AMO juridique et technique : ± 20k€ HT)</p>	<p>Nombre de communes impliquées financièrement</p> <p>Nombre d'habitants impliqués financièrement</p> <p>Montants territoriaux mobilisés</p>
	ECO02	<p><b>Réfléchir à la répartition des coûts et recettes entre les communes et l'EPCI (IFER, moyens humains et financiers mutualisés)</b></p>	<p>L'action vise à optimiser les moyens humains et financiers alloués au développement des EnR, pour permettre à chaque commune d'accepter les projets et de valoriser le potentiel de son territoire.</p>	/	<p>L'année 2024 doit permettre d'engager le dialogue avec les communes et de définir plus précisément les besoins techniques et financiers.</p> <p>La création d'un poste pourrait intervenir en 2025 (temps partiel la première année, puis montée en puissance à partir de 2026 avec le déploiement des projets).</p>	CSM	Communes	<p>Un poste technique à créer pour intervenir sur les phases amont et aval des projets (moyens rattachés à la fiche action ANIM 02)</p>	<p>Nombre de projets mis en place par les communes avec l'appui de CSM</p> <p>Nombre d'installations utilisant des moyens humains partagés pour l'exploitation</p> <p>Montant de l'IFER reversé aux communes d'assise des projets</p>
	ECO03	<p><b>Mettre en place des contrats d'électricité locaux à destination des habitants</b></p>	<p>L'action consiste à valoriser l'électricité produite par les centrales du territoire via des contrats locaux.</p> <p>Cette action vise un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'acceptation des projets</li> <li>- Contribuer à un meilleur partage des retombées économiques des projets</li> </ul> <p>Dans certains cas, cette action contribuera aussi à viabiliser le modèle économique des installations en sécurisant un débouché.</p>	+ 125 GWh	<p>L'opération d'autoconsommation collective associée à la centrale solaire de Queuille est déjà une première réalisation. Les prochains contrats pourront se mettre en place lorsque de nouveaux projets importants seront mis en service. En amont, il est possible de poser les grands principes et de communiquer auprès de la population sur les futurs contrats.</p>	<p>CSM (coordinateur)</p> <p>Sociétés de projet (fournisseur d'énergie)</p>	<p>Soregies Soleil de la Viouze Enercoop Prestataires spécialisés (responsables d'équilibre, gestionnaire clients, assistance contractualisation)</p>	<p>Temps de veille et de négociation amont des cadres contractuels : 0,1 ETP sur 2 ans</p> <p>L'ingénierie et les coûts associés doivent être pris en charge par les sociétés de projet, et intégrés dans le budget d'investissement des centrales de production.</p>	<p>Nombre de centrales concernées par des contrats locaux.</p> <p>Nombre de kWh valorisés via des contrats locaux</p> <p>Nombre d'habitants et d'entreprises bénéficiant de contrats locaux de fourniture</p>